

**ORDRE DU JOUR**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 22 JANVIER 2026 A 19 HEURES**

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, les membres du Conseil Municipal des Jeunes viendront présenter leur bilan.

- Transfert de propriété d'un terrain lacustre au profit de la Commune,
- Convention d'accompagnement à intervenir entre les seize Communes riveraines du Léman et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT),
- Mise à disposition de salles communales pour l'organisation de réunions publiques et d'animations dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026,
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des Communes,
- Information sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

Neuvecelle, le 13 janvier 2026

Le Maire,

Nadine WENDLING

